Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 62/1971 (1971)

Artikel: Genève
Autor: Christe, Armand / Dubois, Philippe / Hutin, Raymond
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115913

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

universitaires, en particulier pour les cantons de Saint-Gall, Neuchâtel et Fribourg.

En effet, elle constituait pour ces trois cantons un recul très net par rapport aux subventions qui leur ont été allouées au titre de l'aide provisoire aux universités cantonales qui a fonctionné entre 1966 et 1968. Le principe d'une révision partielle de la loi ayant été admis dès l'automne 1970 par le Département fédéral de l'intérieur, la Conférence universitaire suisse, ainsi que la Conférence des Directeurs de l'Instruction publique des cantons universitaires ont pu faire valoir leur point de vue auprès du Département fédéral de l'intérieur.

Le projet accepté par les Chambres fédérales au cours de la session d'automne, assurera aux cantons universitaires une participation accrue de la Confédération à leurs frais d'exploitation. Cette participation tiendra compte en particulier de l'effort consenti par certains cantons en faveur de la formation universitaire de contingents importants d'étudiants en provenance d'autres cantons.

Durant toute l'année, le canton a participé activement aux travaux de la Conférence universitaire suisse et de la Conférence universitaire romande.

Les difficultés d'accueil des Facultés de médecine romandes au niveau des semestres cliniques ont nécessité la mise sur pied d'un système qui, pour les années à venir, mettra sur le même pied les étudiants des divers cantons romands. Il est probable, en outre, qu'il y aura lieu d'envisager pour ce faire la satellisation par les hôpitaux universitaires de Lausanne et de Genève d'hôpitaux cantonaux jusqu'ici non universitaires, en particulier celui de Fribourg.

D. Université populaire

L'Université populaire commença son activité et remporta un grand succès. Quarante-trois cours furent donnés, 2098 auditeurs les suivirent.

Riche de ces expériences, l'Université populaire a pu élaborer un programme élargi pour 1971-1972; elle a notamment pu étendre ses activités à plusieurs chefs-lieux et autres localités dans les districts du canton. Les enseignants universitaires sont appelés à prendre une part très active à cet enseignement.

JEAN-CLAUDE GAUTHIER

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — Appelé par le Conseil d'Etat aux fonctions de directeur des écoles d'art, M. Michel Rappo, inspecteur de dessin, a quitté l'enseignement enfantin et primaire au 31 août. M. Pierre Demole, déjà inspecteur de l'enseignement des travaux manuels, a été désigné pour assurer l'inspectorat du dessin à titre temporaire jusqu'au 31 août 1973. Cette décision tient compte des modifications à l'étude sur le plan romand en ce qui concerne le regroupement du dessin et des travaux manuels, notamment, en un seul secteur dénommé « activités créatrices ».

Personnel. — Au nombre de 1260 en 1970, les titulaires de classes atteignent l'effectif de 1319 au 31 décembre 1971. Le pourcentage des maîtres brevetés est, comme l'an passé, en augmentation dans toutes les catégories de personnel. Cette situation, consécutive à l'amélioration constante du recrutement, est réjouissante. Elle pose toutefois, à terme relativement court, le problème d'un excédent de personnel par rapport au nombre de postes disponibles, surtout dans les secteurs enfantin et primaire spécialisé. Une modification du règlement des études pédagogiques, prévoyant certaines mesures de sélection des candidats, est à l'étude au sein du Département. Parallèlement, celui-ci examine la possibilité de conférer aux suppléants en activité un statut officiel garantissant leur emploi. Par une loi datée du 4 juin, le Grand Conseil a accordé aux enseignants enfantins et primaires une revalorisation de leurs traitements, avec effet rétroactif au 1er janvier.

	Traitements bruts annuels	
	Minimum	*Maximum* *
— Maîtresses de la division enfantine	24 767 Fr.	34 169 Fr.
— Institutrices et instituteurs	26 482 Fr.	38 063 Fr.

* Y compris les allocations diverses et la prime de fidélité (équivalente à un treizième mois).

Perfectionnement. — Comme l'an passé, l'accent a été porté sur l'enseignement de la mathématique, la direction de l'enseignement primaire offrant au corps enseignant des cours facultatifs d'initiation à la mathématique moderne et organisant, en liaison avec le service de la recherche pédagogique, de nombreux séminaires à l'intention des titulaires des classes appliquant le nouveau programme. D'autre part, en collaboration avec le service de santé de la jeunesse, un cours a été mis sur pied par la direction de l'enseignement primaire à l'adresse des maîtres et maîtresses responsables des premiers soins dans les écoles. Enfin, au printemps et en automne, les inspecteurs ont réuni le corps enseignant de leurs circonscriptions afin de traiter avec lui un thème pédagogique de leur choix.

Elèves. — Au 31 décembre, on dénombre au total 31 639 élèves, contre 30 823 à pareille date l'an passé. Si, globalement, la population scolaire a encore augmenté cette année, on doit pourtant constater que la situation est stabilisée dans les classes enfantines et que l'accroissement des effectifs dans le secteur primaire est sensiblement moins marqué que ces dernières années. Sur le plan de la nationalité, le tableau ci-après montre l'évolution du pourcentage des élèves étrangers par rapport à leurs camarades confédérés et genevois:

Degrés	*Genevois* (%)	*Confédérés* (%)	*Etrangers* (%)
1re classe enfantine	19	32	49
1re année primaire	22	33	45
4e année primaire	27	38	35
6e année primaire	30	40	30

L'extension des jardins d'enfants se poursuit régulièrement et englobe cette année près de 700 élèves sur les 2000 enfants de 4 à 5 ans accueillis par les écoles enfantines genevoises.

Enseignement. — La généralisation par étapes du nouveau programme de mathématique s'étend depuis septembre à l'ensemble des classes de la division enfantine et à 282 classes primaires ordinaires et spécialisées. Une quinzaine de classes primaires expérimentent d'autre part un programme de grammaire nouvelle, inspiré par les recherches les plus récentes en linguistique appliquée. Enfin, la direction de l'enseignement primaire a décidé, au vu des expériences faites, la généralisation des pauses de détente en classe, formule qui vise à prévenir des anomalies de la posture.

Moyens d'enseignement. — La dotation des classes appliquant le nouveau programme de mathématique se poursuit: nouvelle édition des méthodologies de 2 E et de 4 P distribuée aux maîtresses; nouvelle édition des cahiers d'exercices de 4 P et 5 P remise aux élèves; distribution de jeux logiques aux titulaires de classes de la division enfantine; ouverture d'un atelier de travaux manuels mis à la disposition du corps enseignant dans le dessein de faciliter la confection du matériel nécessaire à l'application du nouveau programme. A côté de cet effort dans le domaine de la mathématique, il convient de signaler notamment l'édition d'un nouveau manuel de lecture pour la 6e année: *Horizons*, et la réédition actualisée du manuel de géographie locale: *Au Pays genevois* (4e année). Une cinquantaine de classes de 4e année ont été équipées d'un projecteur de diapositives et des installations nécessaires à la projection. Dotées de séries de clichés relatifs à la géographie locale, ces classes vont appliquer les principes d'intégration des moyens audio-visuels dans l'enseignement.

Activités parascolaires. — Ces activités continuent à se développer. Au 31 décembre, 6567 élèves, soit le cinquième de la population scolaire totale, utilisent les possibilités qu'elles leur offrent. Un essai de rénovation des activités surveillées (anciennes classes gardiennes) est en cours; l'innovation consiste en la création d'ateliers — dessin, travaux manuels, sports — dirigés par des maîtres spécialisés, et que les enfants peuvent fréquenter librement lorsqu'ils ont achevé leurs devoirs sous surveillance, comme par le passé. Une autre expérience, liée à l'organisation des activités parascolaires, se déroule depuis septembre dans une soixantaine de classes; elle a trait à la suppression totale ou partielle des devoirs à domicile et à la mise sur pied de cours d'appui en français et en mathématique donnés par les titulaires de classes aux élèves qui éprouvent des difficultés dans ces disciplines.

Associations de parents. — Une dizaine d'associations de parents d'élèves intéressant l'enseignement enfantin et primaire ont vu le jour depuis que le Département a exprimé le désir de voir s'intensifier et s'améliorer la collaboration entre la famille et l'école.

ARMAND CHRISTE
Directeur de l'enseignement primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

Problèmes généraux

La Direction générale de l'enseignement secondaire doit résoudre des problèmes de plus en plus nombreux et complexes; elle a été renforcée par deux adjoints, directeurs l'un et l'autre: MM. Roger Mottaz et Gérald Haury.

L'augmentation du nombre des élèves et les départs de maîtres ont nécessité l'engagement de 471 *nouveaux enseignants*, dont les deux tiers proviennent de l'Université de Genève; parmi les autres, 80 se sont établis à Genève à la suite de leur engagement.

Aux *Etudes pédagogiques*, 57 candidats de 2e année ont obtenu en juin le certificat d'aptitude à l'enseignement. Le nombre de candidats continue d'augmenter: 114 en première année et 90 en seconde.

Dans le domaine de la *recherche pédagogique* et de la *formation continue* du corps enseignant, plusieurs dizaines de groupes ont effectué un travail utile; des séminaires de perfectionnement ont été organisés. Un résumé de tous ces travaux a été publié.

Quelques maîtres ont été mis au bénéfice pour la première fois d'une année de *congé scientifique et culturel.*

En application de la nouvelle loi du 4 juin 1971, le traitement brut des maîtres atteint les montants suivants:

Minimum: 32 308 Fr. *Maximum*[1]*:* 46 484 Fr.

En réponse à une motion, le Conseil d'Etat s'est exprimé sur le difficile problème des *rapports entre l'école et la politique*; des principes généraux ont été approuvés par le Grand Conseil.

Le Département a émis des directives destinées à favoriser la création d'*associations de parents d'élèves* dans toutes les écoles et à assurer leur complète indépendance.

Le Département de l'instruction publique et l'Office d'orientation et de formation professionnelle ont mis en évidence, dans une exposition et diverses publications, l'intérêt des *études professionnelles.* Ces efforts seront repris et développés.

Le *sport* est aussi l'objet d'une attention soutenue. Les compétitions interscolaires se développent et portent désormais sur 12 disciplines. Les écoles professionnelles, anticipant sur les récentes décisions fédérales, ont organisé des cours facultatifs d'éducation physique.

Ecoles secondaires

En collaboration avec la Direction générale de l'enseignement secondaire, les écoles appliquent déjà, expérimentent ou préparent d'importantes *réformes* qui touchent aux structures, aux méthodes d'enseignement ou aux programmes.

[1] Y compris les allocations diverses et la prime de fidélité (équivalente à un treizième mois).

Le *Cycle d'orientation* expérimente dans des classes pilotes un système à niveaux et à options, en remplacement du système à sections différenciées. D'autre part, il poursuit ses efforts dans le domaine des moyens modernes d'enseignement, surtout en ce qui concerne la télévision en circuit fermé.

Le *Collège de Genève* accueille près de la moitié des élèves ayant achevé la scolarité obligatoire. Un quatrième collège, le Collège de Candolle, a été ouvert, confié à la direction de M. Bernard Petitpierre. M. Henri Stehlé, directeur du Collège Calvin, est président du collège des quatre directeurs. Après la publication du rapport de la Commission de réforme du Collège de Genève, une commission d'application de la réforme s'est mise au travail. Au Collège Voltaire, la construction du centre scientifique est en cours et la bibliothèque se transforme en centre de documentation.

Au *Collège du soir*, M. Pierre Girardin, nouveau directeur, est également chargé de coordonner les efforts du Département dans le domaine de l'éducation permanente. La procédure de reconnaissance d'une maturité interne est engagée par les autorités fédérales.

L'*Ecole professionnelle et ménagère* et la section de culture générale du Collège Voltaire ont élaboré le projet de la future Ecole de culture générale, sur le principe des cours à niveaux et des options.

La Commission de réforme de l'*Ecole de commerce* a déposé son rapport.

Aux *Ecoles techniques*, des classes préparatoires à l'Ecole technique supérieure ont été ouvertes.

Les *Ecoles d'art* ont un nouveau directeur, M. Michel Rappo. L'Ecole des beaux-arts a déposé son rapport en vue de son éventuel rattachement à l'Université. Elle a introduit la formation à niveaux.

L'*Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat* met en place progressivement les recommandations de l'OFIAMT relatives à l'augmentation du temps scolaire des apprentissages. Le Grand Conseil a décidé d'accélérer la construction du Centre professionnel.

PHILIPPE DUBOIS
Directeur général
de l'enseignement secondaire

SERVICE DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (SRP)

L'introduction expérimentale d'un nouvel *enseignement de la mathématique à l'école primaire* a constitué l'une des activités majeures du service. Celui-ci a non seulement effectué de nombreux travaux de contrôle destinés à la vérification des effets d'un enseignement basé sur le programme établi pour l'ensemble de la Suisse romande, mais il a élaboré des manuels méthodologiques et des cahiers d'exercices. En outre, il a pris une part très active dans l'organisation et l'animation de cours et de séminaires de perfectionnement à l'intention du corps enseignant enfantin et primaire en exercice.

Les autres recherches ont porté sur la *compréhension de la lecture*, la *mesure du niveau de raisonnement*, les tendances nouvelles dans l'*enseignement de la grammaire*, l'évolution dans le temps du *vocabulaire* des écoliers,

l'aptitude au *calcul numérique*, l'analyse des *épreuves générales primaires*. La rationalisation du *traitement des données* par l'ordinateur CDC 3800 a permis un accroissement important du volume et de la qualité des travaux, sans augmentation du personnel scientifique.

La création d'un *Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques* (IRDP) permettra une meilleure harmonisation des travaux des offices de recherches cantonaux. En effet, de par sa structure même, l'IRDP est avant tout un centre de coordination, d'animation, de réflexion, dont les organismes cantonaux ou régionaux constituent des prolongements et des relais. Il implique donc, pour la réalisation des objectifs qui lui sont fixés, le maintien des centres cantonaux existants et la mise sur pied de services similaires dans les cantons qui n'en possèdent pas encore.

Sans négliger les recherches indispensables à une meilleure connaissance du système scolaire genevois et à l'étude des nombreux problèmes que soulève l'action éducative dans le contexte local, le SRP devra, dans un avenir très proche, participer activement aux enquêtes et aux expériences intercantonales qui seront suscitées par le passage dans la réalité concrète des options prises en vue de la création de l'Ecole romande.

Le service a collaboré à une première enquête commune qui a permis à l'IRDP de dresser un *état de la recherche pédagogique en Suisse romande*. Les travaux envisagés à court terme concernent l'apprentissage de la lecture et l'enseignement de la mathématique.

La réorganisation des études à l'*École de psychologie et des sciences de l'éducation*(EPSE, anciennement Institut des sciences de l'éducation), avec la création de diplômes post-licence entraîne une participation plus large du SRP à la *formation des étudiants*.

Dans le cadre de leurs études en vue de l'obtention d'une licence en pédagogie ou en psychologie, un certain nombre d'étudiants effectuent une *recherche en pédagogie expérimentale* sous la direction d'un des collaborateurs du service.

Mais c'est surtout au moment du *stage* post-licence que le service jouera un rôle important en recevant, pour une longue période, des candidats au diplôme de psychologie pédagogique ou de chercheur en pédagogie.

RAYMOND HUTIN
Directeur a. i. du Service
de la recherche pédagogique

SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE (SRS)

La série des *Cahiers du Service de la Recherche sociologique* a été suivie avec trois nouveaux numéros, portant sur « L'informatique scolaire à Genève » (N° 3), « La dépendance causale en sociologie » (N° 4) et « La représentation du travail dans les livres de lecture » (N° 5). Les deux premiers ont un caractère essentiellement méthodologique, voire technologique, tandis que le troisième, sur la base d'une analyse du contenu des livres de lecture utilisés de la 4e à la 6e primaire, ouvre d'intéressantes perspectives sur l'image de la société reflétée dans les lectures proposées aux enfants des classes primaires. Plusieurs documents de travail ont en

outre été produits à propos de la préscolarisation (enfants de 4 ans) et du travail de la mère dans le quartier de la Jonction.

La *section d'organisation et de traitement de l'information* a vu le nombre des utilisateurs du fichier électronique des élèves s'accroître dans des proportions considérables (écoles, services divers de l'administration, associations de parents d'élèves, etc.). Un fichier des enfants d'âge préscolaire a été mis en chantier pour permettre d'affiner les prévisions d'effectifs pour les premiers degrés de scolarité, et notamment pour mieux localiser ces prévisions dans l'espace genevois.

En collaboration avec divers services de l'administration (Service des équipements, Bureau du contrôle de l'habitant, Service cantonal de statistique), un fichier d'organisation géographique (FOG) a été constitué. Cet instrument représente un véritable répertoire de toutes les adresses du canton et permettra aux gérants de fichiers de trouver aisément les coordonnées administratives, politiques, postales et territoriales liées à une adresse du canton. En même temps, il constitue la base d'une future banque d'information.

Vu le grand nombre de ventilations statistiques qui doivent être réalisées à partir de fichiers très divers, le service a mis au point un programme général de création de tableaux statistiques (STATIS); la documentation de ce programme a été réalisée de telle sorte que tout utilisateur du CDC 3800 puisse s'en servir.

La *section de statistique et de planification scolaire* a produit une version enrichie de l'annuaire de l'éducation et a été en outre fortement sollicitée pour la réalisation de statistiques de la population scolaire, pour divers usages dans l'administration. Une nouvelle série de prévisions des effectifs des écoles publiques genevoises a été calculée à partir des données les plus récentes.

WALO HUTMACHER
Directeur du Service
de la recherche sociologique

Liste des publications récentes du SRS:

HADORN, Reto: *Enquête effectuée dans le quartier de la Jonction, à Genève, sur le travail professionnel de mères d'enfants âgés de cinq à dix ans*, S. 71.03.

HIRSCH, Gabriel: *Quelques aspects de la préscolarisation à Genève*, S. 71.04.

HUTMACHER, Walo: *Informatique scolaire à Genève: le fichier des élèves et étudiants.* Cahier N° 3 du Service de la recherche sociologique. Mars 1971.

HUTMACHER, Walo, BAPST, Claire-Lise, MAGHROUF, Lahoucine: *Prévisions d'effectifs d'élèves 1971-1977.* Enseignement primaire, S. 71.01.

LAMBERT, Claire-Lise: *Prévisions des classes de 1er enfantine — 1972-1975*, S. 71.08.

LAMBERT, Claire-Lise: *Prévisions des effectifs d'élèves des écoles de l'enseignement secondaire. Méthode des taux de passage — 1972-1979*, S. 71.06.

LAMBERT, Claire-Lise: *Prévisions des maturités — 1972-1979*, S. 71.07.

LÉVÊQUE, François: *La représentation du travail dans les livres de lecture. Essai d'analyse de contenu des livres de lecture de l'enseignement public genevois.* Cahier N° 5 du Service de la recherche sociologique. Septembre 1971.

PERRENOUD, Philippe: *Dépendance causale et construction de la théorie. Essai méthodologique et épistémologique à propos de H. M. Blalock.* Cahier N° 4 du Service de la recherche sociologique. Avril 1971.

PÉTROFF, Claire: *Analyse critique. Description du programme « ANACRI ».* Septembre 1971.

SRS: *Annuaire statistique de l'éducation* — Genève, S. 71.05.

SRS: *Estimation des ressources financières des étudiants de l'Ecole d'interprètes,* S. 70.08.

SRS/Institut interfacultaire de calcul électronique: *STATIS, programme général de formation de tableaux statistiques, manuel de référence.* Juillet 1971.

UNIVERSITÉ

L'année a été marquée par de nombreuses nouvelles initiatives et par la réalisation de divers projets qui mériteraient tous une mention dans cette chronique. La place dont nous disposons nous contraint cependant à n'évoquer que quelques points particulièrement saillants.

1. *Développement de l'Université*

Au cours de l'année, le Conseil d'Etat a été saisi d'un document important intitulé « Propositions pour un plan directeur des constructions de l'Université de Genève ». Elaboré par une commission mixte dans laquelle siégeaient les représentants du Département de l'instruction publique, du Département des travaux publics et de l'Université, ce document fait le point sur l'ensemble des problèmes que posera le développement de l'Université au cours des vingt prochaines années (12 000 étudiants en 1990 contre 6800 en 1971). Ce plan a pour objectif principal le maintien d'une université ouverte à tous les jeunes qui désirent s'instruire et en ont la capacité, tout en veillant à développer un enseignement et une recherche de qualité.

Après étude et diverses consultations, le Conseil d'Etat a pris des décisions fondamentales pour l'avenir immédiat de l'Université, décisions qui peuvent se résumer de la façon suivante:

— développer l'Université de telle sorte qu'elle puisse remplir ses missions d'enseignement et de recherche sur le plan cantonal et en coordination avec les autres universités sur les plans romand et suisse, compte tenu de la capacité financière du canton ainsi que des subventions fédérales;

— retenir pour l'étude du développement de l'Université les éléments essentiels du rapport « Propositions pour un plan directeur des constructions de l'Université de Genève »;

— prévoir le développement de l'Université, d'une part, au centre de la ville et, d'autre part, à la périphérie, et réserver à cet effet les terrains nécessaires.

L'étude de ce vaste problème se poursuit à un rythme accéléré: elle a été confiée à une commission de planification qui regroupe les délégués de l'Université et des divers départements de l'Etat intéressés. Elle fait régu-

lièrement rapport au Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la délégation que le Conseil d'Etat a constituée en son sein. Un cadre a été ainsi constitué, qui doit permettre une constante confrontation des besoins universitaires et des possibilités matérielles de les satisfaire au mieux.

2. *Plan quadriennal à moyen terme*

La commission de développement de l'Université, qui a été étroitement associée au travail mentionné ci-dessus, s'est vu confier une autre tâche importante par le rectorat, à savoir l'élaboration d'un plan financier quadriennal (1971-1974). Ce document est le premier du genre établi pour et par notre Université. Il a donc fallu commencer par réunir toutes les données disponibles sur la situation actuelle et sur son évolution récente avant de déterminer une méthode pour l'établissement du plan proprement dit. Ce document s'efforce de prévoir l'évolution du nombre des étudiants et d'évaluer les besoins qui en découlent ainsi que ceux qu'implique la mission de recherche de l'Université.

S'il apparaît déjà que les possibilités financières du canton ne permettront pas de satisfaire tous les besoins exprimés dans ce plan quadriennal, nous sommes décidés à poursuivre notre travail dans ce domaine. L'accroissement considérable des moyens financiers qui a marqué les huit dernières années ne pourra vraisemblablement se maintenir. L'Université devra donc restreindre ses ambitions. Elle sera acculée à des options qui se feront à partir d'un double critère: ce qui est indispensable et ce qui est excellent. Le plan quadriennal est indispensable à une saine et sage politique, en l'occurrence.

3. *Recyclage et éducation continue*

Le projet de loi sur l'Université que le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil en novembre 1971 précise, en son article premier, que l'Université a pour objectif de « contribuer à l'éducation permanente, notamment au recyclage et à la formation continue ».

Il n'est pas sans intérêt que l'Université se voie ainsi confier une nouvelle et vaste tâche au moment même où elle fixe les plans de son développement.

L'accroissement du nombre des jeunes qu'elle accueille chaque année, le souci de procéder à des choix quant aux matières enseignées et aux recherches entreprises, la nécessité de se préoccuper plus activement du recyclage des anciens étudiants et de l'éducation des adultes en général doivent amener l'Université à se reposer sans cesse la question tant du contenu de l'éducation que des moyens de la transmettre. Il y a là un premier domaine auquel l'Université doit s'attacher, un champ d'investigation qu'elle doit explorer pour soumettre ensuite le fruit de sa réflexion aux responsables de la politique de l'éducation et de son application.

Un second domaine requiert un effort d'imagination, mais aussi de réalisation, c'est celui du recyclage des anciens étudiants. Un rapport a été publié cette année par l'Université, qui fait état des diverses activités en cours dans ce domaine. Si elles ne sont pas négligeables, elles ne peuvent cependant faire oublier tout ce qui pourrait encore être entrepris.

Mais il faut se demander si l'Université ne devrait pas s'attacher à une troisième tâche, celle de rayonner au-delà de son public traditionnel (étudiants et anciens étudiants), pour atteindre un public beaucoup plus étendu et devenir ainsi un véritable foyer culturel. Par une action plus générale qui lutterait contre une inévitable spécialisation, l'Université pourrait ainsi heureusement compléter les divers efforts de formation professionnelle continue qui, à Genève, concernent et atteignent un public de plus en plus nombreux.

BERNARD DUCRET
Secrétaire général de l'Université

JURA BERNOIS

Direction de l'Instruction publique

Dans le dernier numéro des *Etudes pédagogiques*, nous avons fait part, à l'aide d'un organigramme, des nouvelles structures données à la Direction de l'Instruction publique. Cette réforme interne devait fournir à notre direction, pour quelques années, les moyens d'assumer des tâches toujours croissantes. Force fut bientôt de constater que les exigences de l'administration et les problèmes en matière d'instruction publique s'étaient accrus dans une mesure considérable. Ainsi, dans le domaine de la coordination scolaire, notre canton entend participer au concordat intercantonal. Il est associé, d'une part, aux cantons du nord-ouest de la Suisse et rejoint, d'autre part, les cantons romands pour la mise en place de l'Ecole romande. De très nombreux problèmes ont surgi, dont il est superflu de souligner l'importance et l'acuité, l'intégration à deux organismes supracantonaux ne pouvant être réalisée que dans le respect de l'unité cantonale.

Ces constatations ont abouti à une nouvelle réforme des structures administratives, qui s'est traduite par la création de deux nouveaux services, soit un « Office de recherche et de planification en matière d'enseignement » et un Office « Jeunesse et sport », ainsi que par le développement du service de l'enseignement et du service des affaires culturelles. Cette réorganisation a nécessité l'engagement de neuf nouveaux collaborateurs de rang supérieur.

Parallèlement à l'accroissement des services administratifs centraux, on a vu augmenter les tâches pédagogiques, traduites par la création de trois nouveaux cercles d'inspection primaire dans l'Ancien canton et la transformation en poste à plein temps de l'inspectorat de gymnastique pour la partie francophone du canton.

Office de recherche et de planification en matière d'enseignement

Depuis plusieurs années, la Direction de l'Instruction publique et la Conférence des inspecteurs avaient acquis la conviction que les instances pédagogiques cantonales devraient disposer d'un instrument de recherche et de planification en matière scolaire. Cette infrastructure paraissait indispensable à l'élaboration des bases scientifiques de l'enseignement et à la solution de problèmes scolaires et pédagogiques de toute nature.